



Le Conseil municipal se réunira le 22 mai 2023 à 20h00

**- SALLE DES FÊTES
PLACE AUGUSTE-ROMAGNÉ -
ORDRE DU JOUR**

- ✚ Désignation du secrétaire de séance
- ✚ Approbation du PV du Conseil Municipal du 20 mars 2023
- ✚ Examen des délibérations
- ✚ Questions orales

1. |FINANCES| APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET PRINCIPAL.
2. |FINANCES| APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (B.I.C).
3. |FINANCES| ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL.
4. |FINANCES| ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (B.I.C).
5. |FINANCES| AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 – BUDGET PRINCIPAL.
6. |FLUVIAL| CRÉATION D'UNE TARIFICATION POUR DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES TEMPORAIRES SUR LA HALTE FLUVIALE DE PLAISANCE.
7. |VIE ÉCONOMIQUE LOCALE| ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION CAP CONFLANS POUR L'ANNEE 2023.
8. |COMMUNICATION| 64ÈME PARDON NATIONAL DE LA BATELLERIE – APPROBATION DES CONVENTIONS ET AUTORISATION DE SIGNATURE.
9. |ASSOCIATIONS| ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE CONFLANS - EXERCICE 2023.
10. |ASSOCIATIONS| ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À L'ASSOCIATION RADIONORINE - EXERCICE 2023.
11. |MUSÉE DE LA BATELLERIE ET DES VOIES NAVIGABLES| TARIFICATION DES CARTES POSTALES DESTINÉES À LA VENTE AU MUSÉE & AUX REVENDEURS.
12. |PETITE ENFANCE| SIGNATURE DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DES CRÈCHES MUNICIPALES AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DES YVELINES.
13. |CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ| FIXATION DES TARIFS DES ACTES D'ACUPUNCTURE OBSTÉTRICALE AU CENTRE DE SANTÉ.
14. |RESSOURCES HUMAINES| RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) DANS PLUSIEURS CADRES D'EMPLOIS DE CATÉGORIE B : NOUVEAUX PLAFONDS APPLICABLES.

15. |COMMANDE PUBLIQUE| SAISINE DE LA CCSPL : DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION.

16. |GPS&O| SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR LA MUTUALISATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (CTM) ET DU CENTRE TECHNIQUE COMMUNAUTAIRE (CTC).

17. QUESTIONS ORALES.

DÉCISIONS MUNICIPALES

- **DM/20230208D/1656** : Signature d'un avenant n°1 au marché 22002C relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le prolongement fluvial du centre-ville, avec la société RÉSEAUX ET TERRITOIRES, afin de prendre en compte des prestations supplémentaires pour un montant de 6 880€ HT soit 8 256€ TTC (soit une augmentation de 9,26%).
- **DM/20230208D/1665** : Signature d'une convention de mise à disposition du dojo du complexe sportif Pierre RUQUET avec le PLMC Nihon Tai-Jitsu, afin d'y organiser un stage d'initiation lors des vacances d'hiver. La mise à disposition est consentie à titre gratuit pour le 5 mars 2023.
- **DM/20230209D/1698** : Signature d'un contrat avec l'association Comme ça vous chante pour la production d'une animation musicale par le groupe Duo Absinthe le samedi 21 janvier 2023 à la médiathèque Blaise-Cendrars, dans le cadre de la nuit de la lecture. La prestation est produite pour un montant de 600€ TTC.
- **DM/20230209D/1744** : Signature d'une convention de mise à disposition du terrain synthétique du complexe sportif Claude Fichot avec le foyer de vie LE POINT DU JOUR, afin d'y organiser un stage lors des vacances d'hiver. La mise à disposition est consentie à titre gratuit pour le 28 février et 1^{er} mars 2023.
- **DM/20230210D/1780** : Vente à la société MSG AUTO, d'un véhicule Peugeot Boxer immatriculé 902 DBV 78, pour un montant de 900€.
- **DM/20230210D/1783** : Vente à Monsieur xxxxx, suite à son offre la mieux disante proposée sur la plateforme AGORA STORE, d'une remorque Hubière immatriculée DX-270-RJ, pour un montant de 3 579€.
- **DM/20230210D/1790** : Signature d'un avenant n°1 au lot 1 (Équipements de type domestique) du marché 20005B relatif à l'achat d'appareils électroménagers, avec la société PONT D'ISSY INDUSTRIE, afin de modifier l'article 5.2 du CCAP (suppression de la clause butoir).
- **DM/20230213D/1841** : Désignation comme lauréat de concours, sur avis du jury de concours du 6 février 2023 classant son projet 1^{er}, du groupement d'ATELIER PNG ARCHITECTURE, architecte mandataire. Conformément au Code de la Commande Publique, un marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence sera conclu avec le lauréat du concours.
- **DM/20230214D/1930** : Signature d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du suivi de l'opération d'aménagement de l'Ile de Devant, avec la société JSCONSEIL. Le contrat est conclu pour une durée de 10 mois et pour un montant de 19 200€.

- **DM/20230214D/1933** : Signature d'un contrat pour une mission de programmation pour la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire Paul Bert, avec la société AMOME CONSEILS. Le contrat est conclu pour un montant de 39 750€ soit 47 700€ TTC.
- **DM/20230215D/1971** : Signature d'un contrat avec LA FERME DE TILIGOLO pour une représentation de spectacle intitulé « A la recherche de Jeannot Lapin » au multi-accueil Tournycoti. Le contrat est conclu pour un montant de 473,93€ HT soit 500€ TTC pour la demi-journée.
- **DM/20230215D/1982** : Signature d'un contrat avec LA FERME DE TILIGOLO pour une représentation de spectacle intitulé « A la recherche de Jeannot Lapin » au multi-accueil Arlequin. Le contrat est conclu pour un montant de 571,73€ HT soit 605€ TTC pour la demi-journée.
- **DM/20230216D/1997** : Renouvellement d'adhésion pour l'année 2023 à l'association d'éducation à l'environnement – Ferme d'Ecancourt, pour des prestations d'éco pâturage sur certains espaces verts de la Commune. La cotisation est fixée à 30€.
- **DM/20230216D/1999** : Renouvellement de l'adhésion, pour l'année 2023, au Conseil National des Villes et Villages Fleuris. La cotisation est fixée à 450€.
- **DM/20230217D/2074** : Sollicitation d'une subvention auprès du département des Yvelines pour le financement de la restauration du tableau « *L'adoration des Bergers* », inscrit au titre des monuments historiques et conservé à l'église paroissiale Saint-Maclou. Le financement sollicité est à hauteur de 65% du budget prévisionnel de l'opération, chiffrée à 20 000€ TTC par le Pôle Sauvegarde et transmission des Patrimoines du département.
- **DM/20230217D/2105** : Renouvellement de l'adhésion à l'association française des correspondants à la protection des données à caractère personnel (AFCDP) pour l'année 2023. La cotisation est fixée à 450€.
- **DM/20230217D/2107** : Renouvellement de l'adhésion à l'Union des Conservatoires et Ecoles de Musique des Yvelines (UCEM 78), pour l'année scolaire 2022-2023. Le montant de l'adhésion est fixé en fonction du nombre d'élèves inscrits au conservatoire.
- **DM/20230217D/2144** : Renouvellement de l'adhésion, pour l'année 2023, à l'association Image en Bibliothèque. La cotisation est fixée à 200€.
- **DM/20230217D/2145** : Renouvellement de l'adhésion, pour l'année 2023, à l'association Ecran-VO. La cotisation est fixée à 200€.
- **DM/20230217D/2146** : Renouvellement de l'adhésion, pour l'année 2023, à l'association Contre-Champs (animations autour du cinéma). La cotisation est fixée à 50€.
- **DM/20230217D/2147** : Renouvellement de l'adhésion, pour l'année 2023, à Intermédia 78, association des bibliothèques des Yvelines. La cotisation est fixée à 200€.
- **DM/20230220D/2197** : Acceptation d'un don grevé ni de conditions ni de charges, de la part de Monsieur Serge MARNAY, au musée de la Batellerie et des voies navigables, consistant en un modèle réduit de machine à vapeur de bateau à roues à aubes.

- **DM/20230221D/2228** : Signature d'un marché pour la maintenance des appareils électroménagers avec la société FC2P. Le marché est conclu pour une durée initiale de 12 mois renouvelable tacitement 2 fois, et pour un maximum annuel de 49 600€ HT pour la Ville et 5000€ HT pour le CCAS.
- **DM/20230223D/2382** : Signature d'un contrat avec la société CAN'IDEAL, société d'éducation canine, pour l'entraînement continu des chiens des équipes cynotechniques de la police municipale. Le contrat est signé du 1^{er} février au 31 décembre 2023 pour un montant de 1760€ HT (hors TVA, article 239B du CGI).
- **DM/20230223D/2390** : Renouvellement de l'adhésion à l'association cynophile de police municipale (ACPM) pour l'année 2023. La cotisation est fixée à 210€ TTC.
- **DM/20230223D/2392** : Signature d'un avenant n°3 au marché 19016B relatif à la conception-réalisation de la construction d'un gymnase et de logements imbriqués avec la société DEMATHIEU ET BARD IMMOBILIER, afin de prendre en compte des travaux supplémentaires. Cet avenant est conclu pour un montant de 145 300€ HT soit 174 360€ TTC. Il représente une augmentation de 2,91% et 8,76% tous avenants confondus.
- **DM/20230228D/2540** : Sollicitation d'une subvention auprès du département des Yvelines dans le cadre de l'appel à projet Territoire d'Action Sociale Seine Aval Collectivité. Le projet initié par la Commune (et les 4 communes associées), concerne la protection des femmes victimes de violences conjugales. L'aide financière demandée peut être octroyée dans la limite d'un plafond de 50% du coût du programme d'action, et 80% du total des coûts éligibles par action.
- **DM/20230228D/2586** : Signature d'une convention de partenariat artistique avec l'artiste Gabrielle THIERRY, pour une exposition de peinture du 25 mars au 10 avril 2023 à l'Orangerie. La convention est conclue pour un montant de 1500€ TTC.
- **DM/20230303D/2722** : Signature d'un marché ayant pour objet la démolition d'une habitation abandonnée, le confortement des cavités et la mise en sécurité du front rocheux, située au 19 rue de la Savaterie et ses abords. Le marché est conclu avec la société ROC CONFORTATION pour un montant de 278 681€ HT soit 334 417,20€ TTC pour la partie forfaitaire, et pour un estimatif à 26 660€ HT soit 31 992€ TTC.
- **DM/20230606D/2762** : Signature d'une convention avec le CAUE 78, au titre de la période 2023-2026, dans le cadre d'une assistance architecturale et urbaine en faveur de la Ville (notamment conseil sur les projets liés aux problématiques d'urbanisme, d'environnement et de paysage, conseil sur les projets d'urbanisme des particuliers) accompagnements à des projets spécifiques). La contribution forfaitaire annuelle est fixée à 8000€.
- **DM/20230307D/2807** : Signature d'une convention tripartite entre la Commune, la Communauté Urbaine et l'association NOM'ART pour l'organisation d'une exposition itinérante intitulée « *Les héroïnes de nos musées* », d'un jeu d'aventure et de 5 ateliers à la MJC Les Terrasses. La convention est conclue pour un montant de 1 150€ TTC.
- **DM/20230307D/2832** : Signature d'un accord-cadre pour les prestations de services dans le domaine du stationnement réglementé sur voirie incluant la fourniture et la pose de nouveaux horodateurs avec la société INDIGO PARK. Le marché est conclu pour une durée de 36 mois à compter du 1^{er} avril 2023, reconductible 1 fois pour 12 mois supplémentaires. Il est également

conclu pour un montant forfaitaire pouvant être compris entre 347 804€ HT et 361 626€ HT en fonction du régime d'exploitation pour la partie forfaitaire (prestations récurrentes) et pour un montant maximum annuel de 1 800 000€ HT sur la durée ferme de 36 mois et 600 000€ HT sur la dernière période de 12 mois, concernant la partie à prix unitaires (prestations ponctuelles et fourniture et pose d'horodateurs).

- **DM/20230307D/2834** : Signature d'un contrat avec Isabelle SIMLER pour la mise à disposition de son exposition et la production d'ateliers et de rencontres (tous publics et avec les scolaires), à la médiathèque Blaise-Cendrars les 9, 10 et 11 mars 2023. Le contrat est conclu pour un montant de 3098,58€.
- **DM/20230310D/3009** : Signature d'un avenant de transfert pour le titulaire du lot 4 du marché 18038 relatif à l'entretien du patrimoine communal. La société SPIE a procédé au 1^{er} janvier 2023 à l'apport partiel d'actifs correspondant aux activités industrielles de SPIE Industrie & Tertiaire au profit de la société SPIE Industrie, ce qui a nécessité la rédaction d'un avenant.
- **DM/20230310D/3021** : Signature d'une convention avec la commune d'Argenteuil dans le cadre du projet « Les coulisses du Val d'Oise », qui réunira les élèves de classes de trombone des deux conservatoires, pour des répétitions le 12 mars 2023 et un concert le 3 avril 2023 à l'auditorium de l'hôtel de Ville d'Argenteuil.
- **DM/20230310D/3036** : Signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension de l'Hôtel de Ville avec l'architecte mandataire ATELIER PNG ARCHITECTURE. Le taux de rémunération est fixé à 13,10% soit un forfait provisoire de rémunération à 496 800€ HT soit 596 160€ TTC.
- **DM/20230314D/3116** : Signature d'un contrat de maintenance des campanaires de la Ville avec la société BODET. Le contrat est conclu pour un montant global et forfaitaire de 1693,10€ HT soit 2031,72€ TTC pour l'année 2023.
- **DM/20230314D/3175** : Signature d'une convention avec la société SOLAB, dans le cadre d'un tournage publicitaire sur le domaine public (Parc du Prieuré Serre de l'Orangerie) pour la maison Francis Kurkdjian Paris. L'occupation aura lieu sur 4 jours et fera l'objet d'un paiement d'une redevance de 4510€ TTC.
- **DM/20230314D/3180** : Mise à jour, sur avis conforme du comptable public assignataire, de l'acte constitutif de la régie d'avances Transports pour le paiement des frais de carburant et de dépannage (Centre Technique Municipal).
- **DM/20230315D/3199** : Signature d'un avenant n°1 au lot 1 (Impression du VAC, de l'agenda du VAC et prestation de mise sous blister) du marché n°21007B, avec la société REVEIL DE LA MARNE. L'avenant est conclu afin de prendre une augmentation des prix du BPU de 34,3% et suppression de la clause butoir suite à l'augmentation exceptionnelle que subit le secteur du papier.
- **DM/20230315D/3224** : Désignation du cabinet ADAES AVOCATS pour représenter la commune dans le cadre de l'introduction d'un référé constat auprès du Tribunal administratif de Versailles. Ce référé a pour objet la désignation d'un expert, qui sera chargé d'opérer des constatations afin de prévenir tout désordre, dans le cadre de la démolition à venir d'une habitation abandonnée, confortement des cavités et mise en sécurité du front rocheux au 19 rue de la Savaterie et ses abords.

- **DM/20230316D/3233** : Renouvellement de l'adhésion pour 2023 à l'association Réseau français des Villes Santé de l'OMS. La cotisation s'élève à 475€.
- **DM/20230316D/3261** : approbation et signature d'un avenant n°1 au bail de sous-location pour les locaux du 1/3 rue Charles Bourseul pour l'Inspection de l'Education Nationale, modifiant l'indice de référence utilisé pour la revalorisation des loyers et l'article 15 relatif aux charges locatives (suppression d'une annexe, et visa des charges récupérables telles que mentionnées dans le décret du 26 août 1987).
- **DM/20230316D/3285** : Signature d'une convention de partenariat avec l'école régionale du premier degré La Batellerie (ERPD) pour la mise à disposition de la mairie, à titre gratuit, du parking, des pelouses, et de la salle polyvalente du château de Théméricourt, afin d'y organiser les festivités du 64^{ème} Pardon National de la Batellerie.
- **DM/20230321D/3520** : Renouvellement de l'adhésion à l'association Fédération Nationale des Centres de Santé. Le montant de la cotisation s'élève à 1345€.
- **DM/20230324D/3793** : Signature d'un marché subséquent pour la location et maintenance de solutions d'impression et de prestations associées avec la société KYOCERA. Le délai d'exécution est de 48 mois à compter de la livraison du matériel. Le marché est conclu à prix unitaires et dans la limite s plafonds fixés dans le BPU de l'accord-cadre.
- **DM/20230328D/3935** : Défense des intérêts de la commune dans le cadre du recours introduit par Monsieur et Madame xxxxxx contre le permis de construire délivré le 26 juin 2020 à la société IN'LI, portant sur la démolition de deux bâtiments existants et la réalisation de 22 logements rue Maurice Berteaux. La défense des intérêts est confiée au cabinet BVK ET ASSOCIÉS. Les honoraires sont fixés à 3000€ HT soit 3600€ TTC.
- **DM/20230331D/4082** : Signature d'une convention avec Krijn de Koning, artiste, pour la mise à disposition d'une œuvre originale destinée à être temporairement exposée sur l'espace public conflanais. La mise à disposition est consentie pour un montant de 44 725€ TTC, pour une durée d'un an à compter de juillet 2023.
- **DM/20230331D/4083** : Signature d'une convention avec la production Nuit d'Orage, pour la production d'une prestation musicale par le groupe « Ouberet » le samedi 24 juin 2023 à 22h30 dans le cadre du 64^{ème} Pardon National de la Batellerie.
- **DM/20230404D/4194** : Signature d'un contrat de réfection du sol sportif de la salle de tennis de table du gymnase Joffre avec la société ART DAN. Le contrat est conclu pour un montant de 33 544,27€ HT soit 40 253,12€ TTC.
- **DM/20230404D/4198** : Signature d'un contrat avec LA FERME DE TILIGOLO, pour une représentation de spectacle intitulé « A la recherche de Jeannot Lapin » pour la crèche familiale Câlin Câlinou, à la salle des fêtes rue Auguste Romagné. Le contrat est conclu pour un montant de 578,20€ HT soit 610€ TTC.
- **DM/20230406D/4349** : Signature d'un contrat avec la société de production 3iS Institut International de l'Image et du Son pour le tournage d'un court métrage intitulé « Love in the Shadows » (projet étudiant). Les prises de vues cinématographiques se feront sur une journée

entre le 1^{er} juin 2023 et le 4 juin 2023 dans le Parc du Prieuré. La convention est conclue à titre gratuit.

- **DM/20230406D/4399** : Autorisation de lancement du concours de maîtrise d'œuvre et précision des structures dans lesquelles pourront être désignés les membres qualifiés du jury (CAUE 78, CROA, MIQCP, ABF, indépendants). Les membres qualifiés sont indemnisés à hauteur de 500€ TTC la demi-journée. La prime de concours à verser aux candidats ayant remis des prestations conformes au Règlement de Concours est fixée à 22 000€ HT.
- **DM/20230407D/4444** : Renouvellement de l'adhésion pour 2023 à l'association Images en Bibliothèques. Le montant de la cotisation s'élève à 110€.
- **DM/20230412D/4569** : Signature d'une convention d'occupation à titre précaire d'un local communal à usage d'habitation au 170 avenue du Maréchal Foch avec Madame xxxxxx, enseignante, de type F2. La convention est conclue du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 et pour un loyer de 481,70€ par mois pour le logement et 158,50€ par trimestre pour le box. Les charges sont à la charge du preneur.
- **DM/20230412D/4587** : Signature d'une convention d'occupation à titre précaire d'un local communal à usage d'habitation au 170 avenue du Maréchal Foch avec Madame xxxxxx, enseignante, de type F3. La convention est conclue du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 et pour un loyer de 552,70€ par mois pour le logement et 158,50€ par trimestre pour le box. Les charges sont à la charge du preneur.
- **DM/20230407D/4425** : Paiement de billets d'avion aller-retour (Martinique), un montant de 3 970€ TTC, pour Monsieur xxxxxx et son enfant dans le cadre du droit au congé bonifié.
- **DM/20230407D/4429** : Paiement de billets d'avion aller-retour (Réunion) pour un montant de 3 744€ TTC, pour Madame xxxxxx et son mari, dans le cadre du droit au congé bonifié.
- **DM/20230407D/4526** : Paiement de billets d'avion aller-retour (Martinique), un montant de 4 481€ TTC, pour Monsieur xxxxxx et ses 2 enfants dans le cadre du droit au congé bonifié.
- **DM/20230407D/4529** : Paiement de billets d'avion aller-retour (Martinique), un montant de 3 422€ TTC, pour Monsieur xxxxxx et ses 2 enfants dans le cadre du droit au congé bonifié.
- **DM/20230411D/4530** : Signature d'une convention d'occupation à titre précaire d'un local communal à usage d'habitation au 170 avenue du Maréchal Foch avec Madame xxxxxx, enseignante, de type F4. La convention est conclue du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 et pour un loyer de 584,30€ par mois pour le logement et 158,50€ par trimestre pour le box. Les charges sont à la charge du preneur.
- **DM/20230412D/4579** : Signature d'une convention avec l'association ECOCOTTE pour la mise à disposition d'un terrain à la crèche Arlequin afin d'y installer un poulailler avec 5 poules, ainsi qu'un point d'eau accessible et à proximité de l'emplacement. La convention est conclue pour un montant de 190€ par mois et pour une durée d'1 an, ainsi qu'une prise en charge des frais d'installation de 1690€.
- **DM/20230412D/4600** : Signature d'une convention d'occupation à titre précaire d'un local communal à usage d'habitation au 170 avenue du Maréchal Foch avec Madame xxxxxx, enseignante, de type F3. La convention est conclue du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 et pour un loyer de 552,70€ par mois pour le logement. Les charges sont à la charge du preneur.

- **DM/20230413D/4705** : Signature d'une convention d'occupation à titre précaire d'un local communal à usage d'habitation au 170 avenue du Maréchal Foch avec Madame xxxxxx, enseignante, de type F3. La convention est conclue du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 et pour un loyer de 552,70€ par mois pour le logement et de 158,50€ par trimestre pour le box. Les charges sont à la charge du preneur.
- **DM/20230413D/4717** : Signature d'un contrat avec le Moulin d'Orgeval pour l'organisation d'un séminaire des cadres les 14 et 15 juin 2023. Le contrat est conclu pour un montant de 6 440€ TTC.
- **DM/20230413D/4733** : Signature d'une convention d'occupation à titre précaire d'un local communal à usage d'habitation au 27 rue Paul Bert avec Madame xxxxxx, enseignante, de type F3. La convention est conclue du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 et pour un loyer de 552,70€ par mois pour le logement. Les charges sont à la charge du preneur.
- **DM/20230414D/4769** : Signature d'un contrat avec Madame Géraldine CANTINI pour l'animation d'un atelier « recyclage » à la médiathèque Blaise-Cendrars le 24 mars 2023 à 18h00. Le contrat est conclu pour un montant de 90€ net.

Fait et publié à Conflans le 16 mai 2023